

## Fiche de fonction Directeur.trice régional en Région Auvergne Rhône-Alpes

**Intitulé de la fonction :** directeur/directrice du centre du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) en Région Auvergne Rhône-Alpes et de son organisme gestionnaire

**Métier ROME :** 22143 \_ directeur/directrice d'établissement d'enseignement supérieur

**Lieu d'exercice :** Région Auvergne Rhône-Alpes

**Entités concernées :** centre régional et centres d'enseignement de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

### 1. Missions

Met en œuvre sur le territoire dont il a la charge la politique du Cnam en matière de formation professionnelle supérieure, de recherche et de culture scientifique et technique.

Définit et garantit la mise en œuvre de la stratégie du Cnam en Région Auvergne Rhône-Alpes en relation avec les instances de l'organisme de gestion et en lien étroit avec les directions nationales du Cnam.

Assure la direction régionale d'un établissement d'enseignement pour adultes et son fonctionnement avec les moyens apportés par l'organisme de gestion : enseignants, personnels permanents, locaux, ressources budgétaires et financières (financements publics, achats de formation des organismes habilités et des entreprises, droits d'inscription individuels...).

Est garant de la qualité des enseignements et prestations de service en particulier pour ce qui concerne les diplômes et la validation. Impulse une politique d'innovation et d'adaptation constante au besoin du public, des clients et des financeurs.

Représente auprès des partenaires (collectivités territoriales, professionnels, universités,...) la double autorité de l'administrateur général de l'établissement public national et du président de l'organisme de gestion régional.

#### ***Responsabilités et activités exercées :***

- responsabilité pédagogique de l'ensemble des unités d'enseignement conduisant aux certificats, titres et diplômes, des formations en partenariat et des formations inter et intra entreprises ;
- responsabilité des centres d'enseignements ;
- chargé de la mise en œuvre d'une politique d'innovation intégrant les TIC aux formations et aux services, en particulier la plateforme de service Gessic@ ;
- actions de développement et partenariats avec le monde professionnel et académique et les collectivités territoriales (Région, départements, communautés de communes, COMUE...) ;
- actions de communication auprès des publics cibles et des partenaires institutionnels ;

- mise en œuvre de la mission nationale de diffusion de la culture scientifique et technique (conférences, expositions,...) et de recensement du patrimoine contemporain ;
- responsabilité de la gestion financière et de la gestion des personnels permanents et vacataires de la structure.

## 2. Conditions générales d'exercice

L'activité comporte des déplacements fréquents dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes, à Paris et dans le réseau des centres. Les horaires de travail sont souvent irréguliers et décalés compte tenu de l'activité hors temps de travail des publics visés qui demande une forte disponibilité.

## 3. Formation et/ou expérience

La fonction exige une formation initiale élevée (niveau I) sanctionnée par un diplôme de grande école ou d'université. Les qualités et les compétences acquises sur des postes à responsabilité opérationnelle et les aptitudes à l'animation d'équipe sont nécessaires.

Une expérience et/ou connaissance du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est importante.

Des compétences de gouvernance et de gestion financière et humaine d'une entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire sont demandées.

## 4. Compétences requises

### *Compétences techniques*

- faire respecter les réglementations du Cnam en matière d'enseignement, de diplômes et de validation ;
- manager une équipe : distribuer, coordonner le travail des collaborateurs directs et désigner les responsables de la réalisation et du suivi opérationnel des actions ;
- développer des stratégies de développement de l'activité au regard de la loi « Choisir son avenir professionnelle et du contexte régional ;
- maîtriser l'ingénierie partenariale ;
- assurer la gestion financière : affecter les ressources nécessaires à l'accomplissement de ces actions et assurer un équilibre financier ;
- prévenir et gérer les conflits et difficultés ;
- rendre compte de la conduite des actions et des moyens engagés ;
- définir et mettre en œuvre la politique de communication interne et externe.

### *Compétences associées*

- avoir une expertise du champ de l'emploi/formation (développement RH, promotion sociale, enseignement supérieur, financement des formations,...) ;
- entretenir un réseau de relations étroites autour des problématiques de la formation et du développement économique par les compétences en Région ;
- entretenir un réseau de relations étroites au sein du Cnam à Paris et dans son réseau.
- utiliser les outils bureautiques standards ;
- être en veille sur les nouveaux usages générés par les TIC appliquées dans la formation et les services.

## **Capacités**

- aptitudes relationnelles permettant de représenter le Cnam au plus haut niveau régional et facilité à la prise de parole en public ;
- animer, écouter, négocier, convaincre, arbitrer, motiver, déléguer et contrôler le travail ;
- être pédagogue ;
- entretenir un équilibre entre les fonctions de réflexion et de veille et les fonctions de mise en œuvre et d'animation ;
- communiquer de façon efficace.

## **5. Règles d'affectation / formations liées à la prise de fonction**

### ***Règles d'affectation***

Nomination pour 5 ans renouvelable par l'administrateur général du Cnam et après avis du Recteur de l'Académie et du Président du Conseil Régional.

### ***Formations***

Non définies. Possibilité de stages d'immersion dans d'autres centres régionaux du Cnam et à Paris.

## **6. Certification / Habilitations**

Le directeur/directrice est choisi(e) parmi les personnes ayant vocation à enseigner au Cnam : professionnels qualifiés du monde socio-économique, membres de l'enseignement supérieur ou des grands instituts de recherche.

## **7. Relations internes**

Avec les directions, services et composantes de l'établissement national.

Avec les équipes de permanents et l'équipe d'encadrement présente ; avec les enseignants, les responsables pédagogiques en Région Auvergne Rhône-Alpes et à Paris.

## **8. Relations externes**

- Conseil régional, ses services et autres collectivités locales
- Rectorat, Préfecture de région et institutions publiques (Pôle Emploi, missions locales...)
- Établissements d'enseignement supérieur (écoles, COMUE...) ou de formation professionnelle (AFPA, Greta)
- Organisations professionnelles (branches, OPCO, syndicats...) et les entreprises

## **9. Tâches**

Le directeur régional dispose d'une large autonomie dans le cadre d'une délégation de pouvoir et de signatures de l'administrateur général du Cnam et du conseil d'administration de l'organisme de gestion.

- Pédagogiques et scientifiques : proposition d'agrément des enseignants, signature des attestations de réussite, signature des conventions de stage, signature des demandes de validation (VAE, VES, VAP85), suivi des auditeurs.

- Encadrement : personnels permanents du centre et enseignants vacataires.
- Budgétaires : construction des budgets et suivi de leur réalisation ; Fonctionnelle : signature des conventions impliquant l'association, contrats de travail....

**10. Salaire brut annuel** : selon taille du centre et selon expérience

**Candidature** (CV et lettre de motivation) à adresser par courriel à Thibaut Duchêne, Adjoint à l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement, Cnam ([thibaut.duchene@lecnam.net](mailto:thibaut.duchene@lecnam.net)) et à [drh.recrutement@cnam.fr](mailto:drh.recrutement@cnam.fr)

*Date de mise à jour de la fiche : 18/05/2019 - Dirar*